

Les Échos de Mourèze

N° 13

OCTOBRE 2025

I - ÉDITO : LE MOT DU MAIRE

Comme chacun a pu le constater, la saison estivale a été marquée, une fois encore, par de fortes chaleurs, entraînant un état de sécheresse propice aux incendies.

Le département voisin en a payé un lourd tribut : plus de seize mille hectares de végétation, de bois et de vignes ont été réduits en cendres, et plusieurs habitations ont été détruites.

Ces drames rappellent avec force combien la prévention est essentielle. C'est pourquoi la commune, en relais des instructions de la préfecture, appelle à une vigilance constante et à la réalisation régulière des travaux de débroussaillage sur les parcelles privées.

De son côté, elle veille à maintenir l'ensemble du territoire communal en conformité avec la réglementation relative aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

L'effort collectif fourni ces dernières années par les habitants et la commune a déjà permis de renforcer la sécurité de tous.

Cet engagement est à saluer et doit impérativement se poursuivre. En effet, un entretien régulier des parcelles constitue non seulement une protection efficace des personnes et des biens, mais il représente également une mesure économique.

La préfecture a d'ailleurs dû prononcer, au cours de l'été, cinq journées d'interdiction d'accès au massif du mont Liausson et au cirque de Mourèze (contre 9 en 2024).

Si ces fermetures temporaires ont pu affecter l'activité commerciale du village, chacun reconnaît que la perte de notre environnement par les flammes aurait des conséquences infiniment plus graves et durables.

Prévenir coûte toujours moins cher que réparer.

Préserver notre cadre de vie est une responsabilité partagée. Grâce à la vigilance et à la mobilisation de tous, nous pouvons protéger notre territoire et transmettre aux générations futures un environnement vivant et sûr.

Votre maire

GESTION DES DÉCHETS

Une réunion publique est prévue le jeudi 6 novembre à 18 h 30 à la salle de Rencontre pour une communication, par le Syndicat Centre Hérault, concernant la nouvelle organisation du système de collecte des déchets ménagers qui sera mis en place à Mourèze dans le courant du 1^{er} semestre 2026.

Ce nouveau service de collecte sera adapté aux différents types et emplacements des logements pour simplifier les gestes de tri au quotidien des habitants.

Des « médiateurs du tri » procèderont au recensement des besoins en équipements de collecte des déchets ménagers dans chaque foyer. Merci de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil.

L'objectif est de trier davantage pour diviser par deux la quantité de déchets enfouis. L'enjeu est environnemental mais également économique.

Avant le démarrage de cette nouvelle organisation, les habitants recevront en communication les explications découlant de la mise œuvre du nouveau système de collecte et pourront recevoir les réponses aux questions qui seront posées.

Quelques données relatives au changement du système de collecte des déchets :

L'enfouissement de nos déchets ultimes (bac gris) se fait actuellement à l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets non Dangereux) de Soumont. Le coût de l'enfouissement augmente : La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) actuellement de 25 € par tonne passe à 70 € par tonne. La fin de son exploitation est prévue pour 2031.

Il y a une urgence environnementale à changer les comportements et prévenir la production de déchets ultimes. L'enjeu sur notre territoire est de réduire drastiquement le poids des déchets qui vont à l'enfouissement. Actuellement, nous sommes à 173 kg de déchets en moyenne par habitant.

Le Syndicat Centre Hérault souhaite atteindre avec le nouveau dispositif de collecte l'objectif de 120 kg de déchets en moyenne par habitant. En effet, actuellement, 70% des déchets jetés dans la poubelle grise (ou dans la colonne à ordures ménagères) n'ont rien à y faire. On y trouve en particulier des déchets alimentaires et des emballages en plastique qui auraient dû être triés.

Pour les déchets alimentaires, les foyers disposent d'un bac vert ou d'une colonne dédiée dans les points tri de proximité. Tous les emballages ménagers et papiers, sans exception, vont dans le bac jaune ou dans la colonne spécifique. *(Plus d'information sur le site communal : <https://www.moureze.fr>)*

Alors, trions plus, agissons ensemble !

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Vignettes de stationnement des riverains et de leurs invités :

Le système de gestion des vignettes de stationnement riverains ne donne pas complète satisfaction. La distribution est insuffisamment contrôlée. En vue d'une amélioration de cette gestion, le conseil municipal réfléchit à une nouvelle organisation de ce système dont vous serez bien évidemment informés.

Tarifs du stationnement au parking visiteurs :

Le système de paiement à la borne permet un meilleur contrôle des entrées et sorties du parking. Il présente aussi l'avantage de fonctionner sans présence permanente d'un personnel uniquement consacré au contrôle du paiement. Ces personnels peuvent aussi être disponibles pour l'accueil et l'information du public.

Tarification actuelle :

Tarif	Gratuit		2€	3€	4€	5€	20€	25€
Durée	1 ^{ère} ½ h		4 h 30	6 h 30	8 h 30	10 h 30	24 h	BUS

Données d'exploitation :

Sur les 9 premiers mois de l'année, de janvier à septembre inclus, le parking a accueilli **38 168** véhicules soit à raison de 3 personnes en moyenne par véhicule un total de **114 504** visiteurs.

La commune a perçu une recette brute une somme de **71 487 €** brut soit, après paiement des charges, frais et taxes, un montant net de **34 110 €**.

Le conseil municipal vous tiendra informés de l'évolution nécessaire et envisagée concernant une révision des tarifs.

RGPD

Protection des données personnelles : la commune s'engage à vos côtés

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (**RGPD**) s'applique dans toute l'Union européenne. Il renforce la loi française « Informatique et Libertés » et vise à garantir à chacun un meilleur contrôle sur l'usage de ses données personnelles.

Le RGPD poursuit trois grands objectifs :

- **Renforcer les droits** des personnes sur leurs données,
- Responsabiliser les organismes publics et privés qui les collectent,
- **Garantir une régulation fiable** par les autorités de contrôle, comme la CNIL.

Une donnée à caractère personnel est toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne :

- **Directement**, par exemple son nom ou son prénom,
- **Indirectement**, à travers un numéro de téléphone, une adresse, un courriel, un identifiant, une photo, ou encore un enregistrement vocal.

Ces données peuvent être collectées aussi bien sous forme numérique que sur support papier. Elles concernent les habitants, les usagers des services communaux, les partenaires ou encore les agents municipaux.

Votre commune applique le RGPD avec sérieux et transparence.

Elle s'engage à :

- Protéger vos données personnelles contre tout accès non autorisé,
- **Limiter leur conservation** à ce qui est strictement nécessaire à la gestion des services municipaux,
- **Vous garantir un droit d'accès** à vos données, ainsi que leur effacement sur simple demande,
- **Ne jamais transmettre vos informations** à des tiers sans motif légal ou accord préalable.

Votre participation

Afin de se conformer pleinement à ces obligations, la commune invite chaque administré, si ce n'est pas déjà fait, à retourner le bulletin précédemment transmis, confirmant son accord pour l'utilisation encadrée de ses données personnelles dans le cadre des démarches municipales (communication d'informations, inscriptions, alertes, etc.).

Cette démarche, simple mais essentielle, permettra à la mairie de poursuivre un service de proximité efficace et respectueux de la vie privée de chacun.

INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION

Cet été le logement d'une famille de Mourèze a été « visité » (pour la deuxième fois) et dévalisé en pleine journée.

Pour la dissuasion autant que pour fournir une aide à l'identification et à la recherche des malfaiteurs, la gendarmerie suggère qu'une installation de caméras de « vidéo protection » aux entrées/sorties Ouest et Est du village pourrait être envisagée. Un tel équipement pourrait avoir un effet dissuasif et faciliter, lors de la commission d'un méfait, l'identification des véhicules entrants et sortants de notre village. La configuration de la circulation dans notre village, une seule voie traversante, faciliterait le travail d'investigation de la gendarmerie.

➤ **Distinction entre vidéo protection et vidéo surveillance ?**

Les dispositifs de vidéo surveillance filment les lieux non ouverts au public : magasins, entrepôts, copropriété...

Les dispositifs de vidéo protection enregistrent la voie publique et les lieux ouverts au public.

- **Sondage :** Nous souhaitons au travers d'un sondage vous consulter préalablement avant toute prise de décision.

Vous pourrez donner votre avis en déposant le papillon joint dans la boîte aux lettres de la mairie.

III - SANTÉ ET SOLIDARITÉ

CHICUNGUNYA

L'Agence Régionale de Santé (ARS) vient d'informer la commune de la détection d'un cas de **chikungunya** « autochtone » c'est-à-dire contracté localement.

Nous tenons à vous rappeler que le **chikungunya** est une maladie transmise exclusivement par la piqûre du moustique tigre. Cette maladie peut entraîner des douleurs articulaires intenses et invalidantes, pour lesquelles il n'existe que des traitements symptomatiques.



virale

Face à cette situation, une **action de santé publique a été immédiatement enclenchée**. Une enquête de terrain a confirmé la présence du moustique tigre dans le périmètre concerné. Toutefois, en raison du classement de la zone en site protégé « Natura 2000 », et sur décision de l'ARS, il ne sera pas procédé à une démoustication par pulvérisation d'insecticide (traitement adulticide) afin de préserver notre environnement.

Une stratégie de lutte alternative est actuellement déployée. Elle consiste en l'installation de nombreux pièges destinés à capturer les moustiques adultes. Ces dispositifs sont mis en place sur le domaine public de manière discrète, ainsi que chez des particuliers qui ont donné leur accord.

En tant que Maire, je suis particulièrement vigilant quant à l'efficacité de ce dispositif et à la protection de la population, qui demeure ma priorité absolue. J'ai sollicité l'ARS afin d'être tenu informé en temps réel du déroulement de cette campagne de lutte et de ses résultats. Nous appelons chaque citoyen à la plus grande vigilance et à participer activement à la prévention en éliminant les eaux stagnantes (soucoupes, gouttières, etc.) qui favorisent la prolifération du moustique.

Selon les dernières nouvelles, la personne concernée est totalement guérie et aucun autre cas n'a été signalé. La confidentialité relative au secret médical ne permet pas à l'ARS de communiquer sur l'identité de la personne affectée.

La Mairie ne manquera pas de tenir la population informée de l'évolution de la situation.

Voir plus d'informations sur le site de la commune : <https://www.moureze.fr>

DON AUX SINISTRÉS DE L'AUDE

Le maire et le conseil municipal ont voté l'octroi d'un don de 400 € aux communes sinistrées de l'Aude suite aux incendies d'une ampleur exceptionnelle qui se sont déroulés à partir du 5 août et officiellement éteints seulement le 25 août.

L'Association des Maires de l'Aude est chargée de la réception et de l'affectation des sommes collectées.

MUTUELLE COMMUNALE

Le conseil municipal mène une réflexion concernant la mise en place d'une mutuelle communale.

Mais de quoi s'agit-il ?

Une mutuelle communale est une complémentaire santé mise en place par une municipalité, au profit de ses habitants.

Cela permet de renouer avec l'élément fondateur des mutuelles : la solidarité entre assurés. Les communes qui mettent en place ce dispositif le font avant tout pour faciliter l'accès à la complémentaire santé. En effet, on estime que 30% des Français ont renoncé à souscrire à une mutuelle pour des raisons financières.

Dans leur rôle de proximité, les mairies peuvent permettre à leurs administrés de bénéficier d'une couverture santé compétitive.

Quel en serait le fonctionnement ?

Toute mairie peut proposer une mutuelle communale. Ce concept est une réponse solidaire face à la baisse du taux de remboursement de la Sécurité sociale. Avant de se lancer, **un sondage (voir papillon joint au journal à retourner dans la boîte aux de la mairie)** est réalisé auprès des administrés pour connaître le nombre de souscripteurs potentiels. Plus ce nombre est élevé, plus la négociation auprès des compagnies d'assurance sera avantageuse, pour bénéficier d'une offre attractive.

Après un comparatif des offres de mutuelles, la commune sélectionne le meilleur compromis entre le montant de la cotisation et la couverture proposée. Afin d'accompagner les communes dans ce processus, plusieurs associations proposent leurs services. Elles permettent de faire profiter les communes de leur expérience, pour obtenir les meilleures offres de marché. (<https://mutuelle.fr>)

IV - PATRIMOINE, AMÉNAGEMENTS ET VOIRIE

HORLOGE DE L'ÉGLISE :

Nous n'entendons plus l'horloge de notre église et pour cause son mécanisme est défectueux. Nous avons donc décidé de la faire réparer. Un devis a été établi pour une somme de 2258 €... À cela il faudra ajouter un contrat d'entretien incluant deux visites par an pour un montant de 280 €.

SONORISATION DE L'ÉGLISE :

Un travail de sonorisation de l'église et d'amélioration de son installation électrique est en cours. Il devrait être mis en service dans le courant du mois d'octobre 2025.

ÉCLAIRAGE DU FOUR À PAIN :

Lors la journée du patrimoine force a été de constater l'insuffisance de l'éclairage et la piètre qualité de l'installation électrique. Des travaux sont en cours pour y remédier.

RAMPES, RAMBARDES ET GARDE-CORPS :

- **Une main-courante** a été installée le long de l'étroit passage longeant le parking « riverains » et reliant la route de la Dolomie à la salle de rencontre.
- **Deux garde-corps de sécurité** bordent désormais le ruisseau des Rats et l'espace des containers.
- **Une solide barrière métallique** a été installée sur la gauche du pont franchissant le ruisseau des Rats sur le chemin de Balauret.
- **Une réflexion est en cours** concernant le remplacement des rambardes en bois, par endroits très détériorées, de la place du Pré.

APPARTEMENT DU PRESBYTÈRE :

Consécutivement au départ de la locataire de l'appartement et conformément aux obligations légales, un diagnostic de performance énergétique a été réalisé. Le résultat insuffisant du diagnostic nous impose de réaliser des travaux de mise aux normes. Une aide financière de la part de « Hérault Énergies » a été sollicitée en vue d'une rénovation de cet appartement. Les entreprises consultées ont permis d'estimer le montant global des travaux à 61 000 € HT. Ces travaux concernent les menuiseries, les vitrages, l'éclairage, la production d'eau chaude, le chauffage, l'isolation des murs périphériques et en sous-toiture. Nous sommes en attente du dernier devis concernant les travaux de finition.

ÉCHANGE DE PARCELLES

Une parcelle communale d'environ 20 m² a été concédée à Mme Guiraud au droit de sa maison à l'extrémité nord de la rue du Cirque. L'aménagement de cet espace aux dimensions d'un parking handicapé sera à la charge de la commune. En échange la commune a obtenu la parcelle cadastrée 117 AB à l'entrée Est du village. Cet échange permettra, après travaux de débroussaillage, de dégager la vue sur le pont de la Dourbie en marbre du Vissou. L'échange a été finalisé le 28 août dernier.

FINALISATION DE L'ACHAT DU TERRAIN POUR EXTENSION DU PARKING P1

L'acquisition des parcelles devant permettre l'extension du parking visiteurs en entrée Est du village a été finalisée le 26 juin dernier lors de la signature de l'acte authentique.

Ce nouvel espace, d'une capacité supplémentaire estimée à environ 200 places, viendra compléter le parking existant P1 (50 places). Il permettra de soutenir l'attractivité de notre territoire tout en apportant une réponse concrète aux enjeux de gestion des flux de visiteurs.

Pour assurer une liaison fonctionnelle et sécurisée entre le parking existant et son extension, le franchissement d'un petit cours d'eau est nécessaire. Ce franchissement sera réalisé par la pose de buses dimensionnées pour :

- **garantir** un écoulement efficace des eaux en période de fortes précipitations ;
- **permettre** la circulation en double voie pour les véhicules (entrée et sortie simultanées) ;
- **intégrer** un accès piétonnier protégé, conforme aux attentes en matière de sécurité des usagers.

Par ailleurs, les abords du ruisseau feront l'objet d'une intervention écologique :

- **nettoyage du cours d'eau**, aujourd'hui obstrué par un foisonnement de Cannes de Provence, espèce invasive qui gêne gravement l'écoulement naturel ;
- **reconstitution de la ripisylve**, dans le respect de la biodiversité locale et des principes de gestion durable des milieux aquatiques.

Cette démarche, menée en coordination avec les acteurs compétents, vise à restaurer le bon fonctionnement hydraulique du site et à prévenir les phénomènes de stagnation ou de débordement.

DOS D'ÂNE ROUTE DE LA DOLOMIE

Le projet de suppression du dos d'âne sur la route de la Dolomie en vue d'un aménagement plus approprié est une nouvelle fois reporté, le financement par le département n'étant pas d'actualité.

V - VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

DANSE-THÉÂTRE À LA CLAIRIÈRE



Du 24 au 27 septembre, pour célébrer la récente obtention du label Grand site de France, le Grand Site Salagou-Mourèze a mis en place un ensemble de manifestations et expositions sur son territoire.

A Mourèze, nous avons eu le plaisir d'accueillir les deux artistes de la Compagnie Concordance en partenariat avec le théâtre du Sillon.

À l'issue d'une semaine de résidence artistique, nous étions conviés à une présentation de cette première étape de travail dans le cadre magnifique de la clairière dite Fontaine de l'Ange.

Il s'agissait d'une pièce de danse-théâtre à la verticale, de science-fiction qui met en scène une chimère de laboratoire génétiquement modifiée. Le public nombreux (130 personnes) semble avoir été conquis par l'audace, l'inventivité et la poésie de ce spectacle en cours d'élaboration.

À l'issue de cette présentation, un moment d'échange était proposé en salle de rencontre autour d'un apéritif offert par le Théâtre.



BILAN JOURNÉE PATRIMOINE

La journée a commencé sous un ciel menaçant. Le four, mis en chauffe la veille, était prêt à recevoir les pains et autres tartes dont nos deux boulangers d'un jour ont magnifiquement géré la cuisson ?

Bravo à eux !

La visite du château a permis à certains nouveaux résidents du village de découvrir ce site magnifique. Mais la météo n'était décidément pas avec nous et le repas s'est finalement déplacé à l'intérieur de la salle de Rencontre.

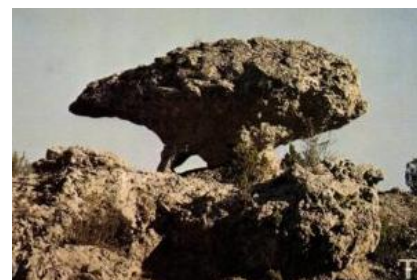


LOS MOREZOLS

BILAN PIQUE-NIQUE À LA TORTUE

Dimanche 14 septembre Los Morezols et Les Amis de Salasc se sont donné rendez-vous à la Tortue au terme de petites randonnées au départ de leurs mairies respectives.

Une fois la jonction des deux groupes effectuée, tous les participants ont sorti les repas de leurs sacs. Les deux associations ont offert vins et apéritifs.



PROGRAMME 2025-2026

Vendredi 31 octobre, 19 h en salle communale.

Chacun amènera une soupe de sa confection. Elles seront partagées et dégustées accompagnées des vins, charcuteries et fromages offerts par l'association.

Dimanche 2 novembre, en salle communale.

Vente des objets de Marlène Bru au bénéfice de la « Ligue contre le cancer ».

Samedi 6 décembre dès 9 h 30 :

Les volontaires seront les bienvenus pour participer à l'installation des décorations de Noël du village.

Dimanche 14 décembre, 16 h en salle communale :

Concours de bûche de Noël avec animation musicale.

Pour 2026 (programme à confirmer)

Vendredi 9 janvier en salle communale :

Assemblée générale de l'association.

Dimanche 8 février, après-midi en salle communale

Loto

Dimanche 1 mars en salle communale :

Histoire de Mourèze par Mme Saint Pierre, historienne de notre territoire. (sous réserve de disponibilités de la salle).

YOGA

Les cours de yoga ont repris et se dérouleront désormais **tous les mercredis à 17 h** en salle de Rencontre avec une nouvelle professeure.

LES CHEMINS DE COMPOSTELLE REJOignent LA DYNAMIQUE GÉOPARC

Lundi 15 septembre 2025, les élus du Département de l'Hérault ont voté une délibération officialisant un accord de partenariat inédit entre le Géoparc Terres d'Hérault et l'agence française des chemins de Compostelle, détentrice d'un label UNESCO dans le but de mutualiser leurs initiatives et de valoriser les chemins de Compostelle dans l'Hérault et au sein du Géoparc.

Deux composantes des chemins de Compostelle sont situées en Hérault et dans le périmètre du Géoparc Terres d'Hérault :

- Aniane - Saint-Jean-de-Fos (Hérault) : pont du Diable ;
- Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault) : ancienne abbaye de Gellone ;

➤ **Ce partenariat sera mis en œuvre autour des six axes détaillés ci-dessous :**

- **Préservation et mise en valeur des chemins de Compostelle en Hérault ;**
- **Développement et la promotion des itinéraires :** pour cet axe, le Département et l'Agence assureront une veille et une observation régulière de l'évolution des fréquentations, des profils et des pratiques du public

Ils accompagneront le développement et la qualification des itinéraires.

Le partenariat vise également à tisser des liens entre les villes et villages labellisés « communes haltes » et à faire la promotion des itinéraires (diffuser et relayer les manifestations et événements, organiser des accueils presse...).

- **Qualification de l'accueil et l'information des publics :**

Le Département et l'Agence coordonneront leurs efforts pour développer une offre d'accueil adaptée à chaque public en s'appuyant notamment sur la poursuite du déploiement du label «Accueil Compostelle», co-animé par Hérault Tourisme sur notre département. L'Agence proposera des sessions de formation adaptées pour les personnels d'accueil des offices de tourisme.

- **Médiation du patrimoine :**

Le Département et l'Agence poursuivent un objectif commun de sensibilisation des habitants et des visiteurs au patrimoine culturel. Le département et l'agence mettront en œuvre des actions conjointes de médiation auprès du public et particulièrement du jeune public : expositions, supports éditoriaux, outils numériques, espaces d'évocation.

- **Rayonnement et coopération :**

Le Département et l'Agence s'emploieront à amplifier le rayonnement de l'Hérault par la recherche et la mise en œuvre de coopérations culturelles et touristiques avec d'autres collectivités situées sur les chemins de Compostelle en Europe ou inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

- **Accompagnement du Département dans le cadre du projet de Géoparc Terres d'Hérault :**

L'Agence française poursuivra sa participation active au Comité stratégique du Géoparc Terres d'Hérault ainsi qu'à l'ensemble des réunions techniques auxquelles elle sera invitée.

Des actions de médiation communes, par exemple autour de la géologie des chemins de Compostelle, seront proposées par l'Agence au Géoparc Terre d'Hérault, grâce à la mise en place par exemple du programme « enfants médiateurs », qui fait le lien entre public scolaire et patrimoine mondial.

Le prochain bulletin municipal sera publié au début du mois de janvier 2026